



République Fédérale d'Allemagne



Intitulé du projet : « appui à l'opérationnalisation du réseau de protection des défenseurs des droits de l'Homme ».

Durée du projet : 04 mois

Lieux d'exécution : N'Djaména, Abéché, Pala, Moundou et Sarh

Objectif spécifique 1 : Assurer le renforcement des capacités juridiques et techniques des DDH ;

Objectif spécifique 2 : Accroître l'impact et la portée des actions des DDH ;

Objectif spécifique 3 : Renforcer la synergie d'action des DDH pour la prévention et la protection des défenseurs.

Objectifs et activités :

OS 1 : Assurer le renforcement des capacités juridiques et techniques des DDH et de leurs réseaux

A1.1 : Organiser quatre formations de 03 jours chacune sur les instruments juridiques nationaux et internationaux et les mécanismes de saisine des différents organes de traités à l'endroit de 80 DDH (à raison de 20 DDH par session) à Abéché, Pala, Moundou et Sarh.

A Sarh, la formation s'est déroulée du 13 au 15 septembre au centre d'accueil « village Henri Veniat », et a regroupé 20 personnes dont huit (08) femmes. A Moundou la formation s'est déroulée du 18 au 20 septembre au centre de jeunesse des Assemblées de Dieu, et a regroupé vingt (20) personnes dont huit (08) femmes. A Pala, elle a eu lieu du 22 au 25 septembre au Centre Culturel Nicodème, dix-neuf (19) personnes ont pris part à cet atelier, dont cinq (05) femmes et enfin à Abéché du 01 au 03 octobre au foyer des jeunes, vingt-et-un (21) personnes ont pris part à l'atelier dont quatre (04) femmes. Au total 80 personnes ont bénéficié de ces formations dont 25 femmes.

Cette série de formation vise globalement à contribuer à la protection et à la réalisation effective des droits humains au Tchad. Plus spécifiquement, elle vise à :

- Renforcer les capacités techniques des défenseurs des droits de l'homme sur les instruments juridiques nationaux et internationaux ;
- Renforcer les capacités techniques sur les mécanismes de saisines de différents organes de traités ;
- Renforcer le réseau des défenseurs de droits de l'homme dans chaque centre géographique.

A1.2 : Organiser quatre formations sur les techniques de collecte et documentation des violations des droits humains à l'endroit de 80 DDH (à raison de 20 DDH par session) à Abéché, Pala, Moundou et Sarh.

Elle s'est déroulée à Abéché du 12 au 14 Novembre 2018 et a réuni 21 personnes dont 05 femmes, à Pala, elle s'est déroulée du 20 au 22 Novembre à l'Hôtel la Concorde et a réuni 20 personnes dont 04 femmes, à Sarh elle a eu lieu du 13 au 15 Novembre 2018 et a réuni 22



République Fédérale d'Allemagne



participants dont 05 femmes, à Moundou, elle s'est déroulée du 13 au 15 Novembre 2018 et a réuni 18 personnes dont 06 femmes soit un total global de 81 personnes dont 20 femmes.

Ces séries de formation visent à :

- Renforcer les capacités des DDH en matière de collecte des données sur les violations des droits de l'Homme ;
- Amener les DDH à développer des stratégies pouvant leur permettre d'atteindre les groupes cibles.
- Echanger avec les participants sur l'utilisation de la fiche de collecte des données réalisées dans le cadre du projet ASF et sur la fiche d'intervention des avocats pour la collecte des données sur les menaces des DDH

OS 2 : Accroître l'impact et la portée des actions des DDH

A2.1 : Organiser deux (02) ateliers de recyclage des formateurs (15 formateurs par recyclage, soit un total de 30 personnes) (d'une durée de 03 jours chacun) à N'djaména.

Les deux recyclages des formateurs se sont déroulés du 08 au 10 octobre 2018 et du 13 au 15 décembre 2018 au CEFOD.

29 personnes ont pris part à cette activité dont trois (06) femmes.

Ces recyclages visent à :

- Evaluer les connaissances acquises lors des formations précédentes et faire une remise à niveau des formateurs ;
- Identifier les nouveaux défis que rencontrent les DDH ;
- Echanger sur les IdS et les mesures qui ont été prises pour les gérer ;
- Echanger sur le contexte

A2.2 : Organiser un atelier de réflexion (02 jours par atelier) sur les normes et orientations de l'Union Européenne concernant les défenseurs des droits de l'Homme à l'endroit de 40 personnes (à raison de 20 personnes par atelier) à N'djaména.

Cet atelier est réalisé du 11 au 12 décembre 2018 au CEFOD et a réuni 15 personnes dont 03 femmes.

Il ressort des échanges que les normes et directives de l'UE sont méconnues des DDH car, elles n'ont pas été vulgarisées. C'est pourquoi, il a été recommandé qu'il faut, en plus de rapport sur la situation des droits de l'Homme, faire un rapport spécifique sur les violations dont sont victimes les DDH et dans lequel il faudrait mentionner la non vulgarisation des directives de l'UE et demander à l'UE de respecter les orientations consignées dans ladite directive.

OS 3 : Renforcer la synergie d'action des DDH pour la prévention et la protection des défenseurs.

A3.1 : Organiser une réunion de 02 jours réunissant 20 personnes à N'Djaména



République Fédérale d'Allemagne



Du 05 au 06 Novembre 2018, s'est tenue au CEFOD, une réunion pour la création d'une synergie d'action des DDH. Cette réunion vise deux objectifs :

- Créer la synergie d'action entre les DDH ; et
- Adopter la charte des DDH.

Vingt personnes ont participé à cette réunion dont une femme.

A3.2 : Mise en place de quatre cadres de concertation et de partage d'information (incidents de sécurité, menaces, information sur le contexte sécuritaire).

Pour cette activité, les membres des différents cadres de concertation (N'Djaména et centres géographiques visés par le projet) ont bénéficié d'une dotation en crédit de communication et internet.

A3.3 : Organiser quatre plaidoyers au niveau national pour le respect des droits des DDH.

Ces plaidoyers ont eu lieu le 26 octobre à Pala, le 30 octobre 2018 à Moundou et Sarh. A Mongo, le plaidoyer s'est déroulé le 08 novembre 2018.

Le format retenu pour ces plaidoyers est la rencontre d'échanges avec les autorités locales sur la base d'un document de plaidoyer élaboré à cet effet.

Ces plaidoyers visent deux objectifs, à savoir :

- Amener les autorités à connaître et comprendre le rôle des DDH ;
- Permettre une prise de décision des autorités locales sur les questions des droits des DDH

Les différents engagements qui découlent de ces rencontres sont :

- Tenir des rencontres régulières pour faire le point de la situation des DH ;
- Elargir l'initiative aux autres ODDH ;
- Venir vers les autorités en cas de violations des DH